



Création d'une section Sport Adapté au sein d'un club sportif « ordinaire »

Le président du club sportif _____

Confirme à la FFSA son souhait de créer, au sein du club valide, une **section Sport Adapté**.

Il s'engage à modifier les statuts de son club, à l'occasion de la plus proche Assemblée Générale, en insérant dans un des articles des statuts la phrase suivante :

« L'association sportive choisit d'adhérer à la Fédération Française du Sport Adapté. Dans ce cadre, elle s'engage à en respecter ses statuts et ses règlements. »

Fait à : Le :

Nom et prénom du président du club :

Signature du président :

CE DOCUMENT VIENT EN COMPLEMENT DE LA PROCEDURE D'AFFILIATION QU'IL FAUT EGALEMENT COMPLETER.